

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION

SÉANCE du lundi 22 JUIN 2026

Date de convocation : 16 juin 2026

Date d'affichage : 16 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 23

Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : V. Rebours – M. Cosson – A. Mercier – I. Crézé – A. Bré – V. Rosnarho – B. Lorand – M. Colas – A. Jégouic – A. Perros – M. Devrand – F. Le Meur – D. Boulaire – F. Udo – Y. Verstraete – E. Penn-Favaller – V. Gaudu – M. Berthaud – A. Messaglio – V. Amato – F. Levêque – A. Chaplain – M. Pignorel – O. Gallet – G. Tardivel-Kerguen – O. Leva & M. Briens formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : V. Amato donnant procuration à A. Messaglio, A. Chaplain donnant procuration à A. Mercier, O. Gallet donnant procuration à M. Briens, O. Leva donnant procuration à G. Tardivel-Kerguen.

Étaient absents : néant

Madame Isabelle Crézé est nommée secrétaire et Madame Gwénaëlle Tardivel-Kerguen, secrétaire adjointe.

OBJET :

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Morgane COLAS, Adjointe chargée des Finances et des ressources humaines

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) portant dispositions propres à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de prendre une décision de création d'un emploi d'accroissement temporaire d'activité nécessaire au fonctionnement des services.

Conformément à la délibération de principe du 18 novembre 2019 autorisant le recrutement de contractuels pour des besoins occasionnels, il appartient au Conseil Municipal de prendre une décision de création d'un emploi d'accroissement temporaire d'activité nécessaire au fonctionnement des services.

En prévision de la fin du contrat de l'agent technique prévue au 15 juillet prochain, il est proposé la création d'un poste d'agent technique polyvalent contractuel à temps complet, réparti sur la période du 23 juin au 31 décembre 2026, dans les conditions fixées par l'article L. 332-23 du CGFP.

L'agent recruté sera rémunéré sur la base de la grille du grade d'adjoint technique territorial.

Aussi, au vu de ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER la proposition de Monsieur le Maire et de l'AUTORISER à créer le poste d'agent technique polyvalent contractuel à temps complet, rémunéré sur la base de la grille d'adjoint technique ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre les arrêtés nécessaires et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Isabelle CRÉZÉ,
Secrétaire de séance



Vincent REBOURS,
Maire

